



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton de Sainte-Clotilde-de-Horton tenue en à la salle Marlène-Langlois, sise au 17, route 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton, le **mardi 9 juillet 2024** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Patrice Pinard, conseiller siège no.1
Madame Marlène Langlois, conseillère siège no.2
Monsieur Richard Gélinas, conseiller siège no.4
Madame Mélanie Guenet, conseillère siège no.5
Monsieur Manuel Bournival, conseiller siège no.6

Sont absentes :

Madame Julie Ricard, mairesse
Madame Sarah Lamontagne, conseillère siège no.3

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du conseiller siège no.1, monsieur Patrice Pinard.

Est également présent :

Monsieur Simon Boucher, directeur général et greffier trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE**
2. **ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024
 - 3.2 suivi
4. **DEMANDES SPÉCIALES**
5. **CORRESPONDANCE**
6. **TRÉSORERIE**
 - 6.1 Adoption de la liste des comptes du 9 juillet 2024
7. **RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS**
 - 7.1 Rapport des permis du mois juin 2024
8. **RÈGLEMENTATION**
 - 8.1 Avis de motion au règlement 60-7 plan d'urbanisme, ajout d'objectifs visant à assurer le bien-être des groupes vulnérables
 - 8.2 Avis de motion au règlement 61-22 zonage, pour modifier les normes relatives à la sécurité publique en présence de zones de mouvement de terrain
 - 8.3 Avis de motion au règlement 64-6 Permis et certificats, pour modifier la procédure de demande de permis pour les interventions en zone de mouvement de terrain ainsi que diverses dispositions
9. **AFFAIRES NOUVELLES**



- 9.1 Octroi de contrat à la firme Apex Expert conseil inc. pour la mise à jour d'une étude d'ingénierie préliminaire visant la mise aux normes du traitement des eaux usées
- 9.2 Concertation intermunicipale
- 9.3 Adoption du rapport annuel d'activités 2023 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.
- 9.4 Octroi de contrat pour le déneigement et déglçage des trottoirs
- 9.5 Achat de 40 compteurs d'eau
- 9.6 Forfait téléphonique pour conseils légaux
- 9.7 Mandat de gestion des documents et des archives

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19h00.

L'enregistrement vidéo de la présente séance sera déposé sur le site internet de la municipalité.

2 ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est déposé aux membres du Conseil municipal pour adoption. Les points 7.2 et 9.4 sont remis à la prochaine séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Madame Marlène Langlois
et adopté à l'unanimité des conseillers :

Que soit adopté l'ordre du jour de la séance du 9 juillet 2024 avec ces dernières modifications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;



EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉE DE : Madame Mélanie Guenet
et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3.2 SUIVI

La vente du camion Ford 2002, aucune offre n'a été reçue. Le camion sera envoyé à une cour de recyclage automobile. Le rechargement des routes en gravier est complété. L'étendage de l'abat-poussière est complété. Le lignage des rues est complété. La demande au programme Prima a été faite le 11 juin 2024. Le dépôt au programme AgriEsprit a été fait le 13 mai 2024. Les documents finaux des travaux d'asphaltage du 5e rang (TQC) ont été reçus. Les plans et devis des prochains travaux du rang de la Rivière de l'Est sont complétés. Il y a eu 3 ouvertures de soumission depuis la dernière séance: la mise à jour de l'étude préliminaire du traitement des eaux. Les soumissions pour le déneigement des trottoirs, la vente du camion Ford F150 2002. L'évaluation du moteur diesel est en cours. Notre prochaine visite des Fleurons du Québec est le 21 juillet 2024. Le concours d'embellissement est ouvert. Le vendredi 12 juillet, il y aura une corvée de désherbage dans la municipalité. La semaine du 14 juillet, il y aura un curetage du réseau d'aqueduc. Les pièces pour réparer les fontaines extérieures ne seront pas disponibles avant le 16 août 2024. Un plombier sera sur place mardi le 10 juillet pour procéder à la réparation de la toilette du parc Landry, le fournisseur de la toilette assumera les coûts de réparation.

4 DEMANDES SPÉCIALES

5 CORRESPONDANCE

Lettre du ministère de l'Éducation annonçant le refus du projet de construction d'une patinoire couverte.

6 TRÉSORERIE

6.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DU 9 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés datée du 9 juillet 2024 en vertu des dépenses incompressibles ainsi que de la délégation d'autoriser des dépenses et d'autoriser des paiements du directeur général et greffier-trésorier en conformité selon le règlement n° 118 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Madame Mélanie Guenet
et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE soit approuvée la liste des comptes datée du 9 juillet 2024, qui totalise un montant des déboursés de 301 588.02 \$ et que soit autorisé leur paiement immédiatement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



7 RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

7.1 RAPPORT DES PERMIS DU MOIS JUIN 2024

8 RÉGLEMENTATION

8.1 AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 60-7 PLAN D'URBANISME, AJOUT D'OBJECTIFS VISANT À ASSURER LE BIEN-ÊTRE DES GROUPES VULNÉRABLES

Avis de motion est donné par la conseillère Mélanie Guenet relatif au Règlement 60-7 qui consiste à ajouter les objectifs visant à assurer le bien-être des groupes vulnérables.

Le directeur général fait le dépôt du projet de règlement et en fait l'explication séance tenante.

8.2 AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 61-22 ZONAGE, POUR MODIFIER LES NORMES RELATIVES À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE EN PRÉSENCE DE ZONES DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Avis de motion est donné par la conseillère Marlène Langlois relatif au Règlement 61-22 qui consiste à ajouter les objectifs visant à assurer le bien-être des groupes vulnérables.

Le directeur général fait le dépôt du projet de règlement et en fait l'explication séance tenante.

8.3 AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT 64-6 PERMIS ET CERTIFICATS, POUR MODIFIER LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE PERMIS POUR LES INTERVENTIONS EN ZONE DE MOUVEMENT DE TERRAIN AINSI QUE DIVERSES DISPOSITIONS

Avis de motion est donné par le conseiller Manuel Bournival relatif au Règlement 64-6 Permis et certificats, consistant à modifier la procédure de demande de permis pour les interventions en zone de mouvement de terrain ainsi que diverses dispositions.

Le directeur général fait le dépôt du projet de règlement et en fait l'explication séance tenante.

9 AFFAIRES NOUVELLES

9.1 OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME APEX EXPERT CONSEIL INC. POUR LA MISE À JOUR D'UNE ÉTUDE D'INGÉNIERIE PRÉLIMINAIRE VISANT LA MISE AUX NORMES DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels requis dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels du projet seront financés dans le cadre du volet 1 du programme PRIMEAU 2023;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a accepté les termes du devis de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé des offres qui ont été jugées conformes;



CONSIDÉRANT QUE les offres ont été analysées lors de la tenue d'un comité de sélection constitué d'au moins trois membres évaluateurs et que les pointages finaux sont comme suit :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE FINAL	RANG
Apex Expert conseil inc.	90	1
CIMA + S.E.N.C.	67.9	2

CONSIDÉRANT QUE Apex Expert conseil inc. a obtenu le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Madame Marlène Langlois
et adopté à l'unanimité des conseillers :

Sous recommandation du comité de sélection, d'octroyer le contrat de services professionnels pour la mise à jour d'une étude d'ingénierie préliminaire visant la mise aux normes du traitement des eaux usées au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Apex Expert conseil inc., la somme de 54 785,59 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 CONCERTATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE les maires et directeurs généraux des municipalités de Saint-Albert, Sainte-Clotilde-de-Horton, Saint-Samuel, Sainte-Séraphine, Sainte-Élizabeth-de-Warwick et Saint-Valère ont tenu une première rencontre d'échanges le lundi 17 juin 2024 au bureau municipal de Saint-Albert;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre a permis de présenter les enjeux et les défis propres à chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des participants ont convenu de poursuivre cette démarche qui vise à consolider la concertation intermunicipale afin de favoriser le développement des territoires respectifs à chacune de ces municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la proximité de ces municipalités favorise la mise en place de partenariat et d'une stratégie commune afin de bonifier les capacités d'action municipales et l'amélioration des services offerts aux citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Monsieur Richard Gélinas
et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Clotilde-de-Horton autorise madame Julie Ricard mairesse et monsieur Simon Boucher directeur général à poursuivre leur participation à ces rencontres et que la Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton s'engage à contribuer à cette concertation intermunicipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



9.3 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023 DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA A ÊTRE PRÉSENTÉ AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

Communication est donnée d'un rapport de monsieur Simon Boucher directeur général , relatif au rapport annuel d'activités 2023 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Madame Mélanie Guenet
et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton approuve le rapport annuel d'activités 2023 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.4 OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES TROTTOIRS

Ce point est reporté à la prochaine séance du conseil.

9.5 ACHAT DE 40 COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT les prix reçus suivants:

Fournisseur	Prix soumis pour 40 compteurs d'eau taxes incluses
JU HOULE	17 951.91\$
Compteur d'eau Lecompte	14 090.13\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marlène Langlois
APPUYÉE DE : Madame Mélanie Guenet
et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat pour l'achat de 40 compteurs d'eau à: Les compteurs d'eau Lecompte pour un montant de 14 090.13\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



9.6 FORFAIT TÉLÉPHONIQUE POUR CONSEILS LÉGAUX

CONSIDÉRANT QUE le forfait téléphonique pour conseils légaux du cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau est échu depuis le 1er juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT les bénéfices obtenus par le forfait au cours des dernières années ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Manuel Bournival
APPUYÉ DE : Monsieur Richard Gélinas
et adopté à l'unanimité des conseillers :

et résolu que soit acceptée l'offre du cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau afin de renouveler le forfait téléphonique pour conseils légaux pour la période juillet 2024 à juillet 2025 au montant de 400 \$ taxes en sus

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.7 MANDAT DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer annuellement des travaux de classement, d'épuration et d'archivage des dossiers municipaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de services transmise par monsieur Michel Pépin, archiviste ;

CONSIDÉRANT la satisfaction de la municipalité à l'égard des services rendus par monsieur Pépin au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de stockage de documents administratifs de la voûte a atteint sa limite ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'accorder une semaine supplémentaire pour un classement numérique des documents entreposés dans la voûte, permettant ainsi d'augmenter sa capacité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélanie Guenet
APPUYÉE DE : Madame Marlène Langlois
et adopté à l'unanimité des conseillers :

et résolu que soit confié un mandat de gestion des documents et des archives pour une durée de 2 semaines à Monsieur Michel Pépin, archiviste, pour les travaux de classement, d'épuration et d'archivage des dossiers municipaux 2023. Le taux hebdomadaire est de 1 602.25 \$ taxes en sus par semaine de 4 jours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets étant tous épuisés, le président monsieur Patrice Pinard lève l'assemblée, il est 19h53.

M, Patrice Pinard, maire suppléant,

**M. Simon Boucher, directeur
général et greffier trésorier**